
La Commission de la Recherche de l'Université de Toulon

Vu les articles L711-1 et suivants du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Toulon ;

Vu la note de séance relative à l'avis sur la création d'un Label Doctorat Européen dans le cadre de mobilités longues.

Constatant que les trente-et-un membres de la CoRe ont été convoqués en vue de la séance du 20 mai 2021 ;

Constatant que le quorum est atteint, la majorité des membres en exercice de la CoRe est présente ou représentée à l'ouverture du point, soit 16 présents et 5 représentés ;

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric GUINETON, Vice-Président de la CoRe ;

Considérant que :

- Afin d'encourager la mobilité des doctorants, le Collège des Etudes Doctorales de l'UTLN souhaite mettre en place le label « Doctorat européen ». La mise en place de ce label n'est pas définie par un texte réglementaire et reste une initiative des établissements. Il est déjà délivré dans de nombreuses universités françaises depuis 1992 (Paris, Montpellier, La Rochelle, Lille, Limoges, Aix-Marseille, Nice, Lyon, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Caen, Rouen, Bourgogne Franche-Comté...).
- Le dispositif Label « Doctorat Européen » permet d'ajouter au diplôme de doctorat la reconnaissance d'une dimension européenne.
- Le label est sollicité avant la soutenance de la thèse et est réservé aux étudiants originaires des 27 pays de l'Union européenne¹, étendue aux autres états de libre-échange (Suisse, Islande, Norvège, Liechtenstein). Il s'agit d'une qualification qui ne doit pas être confondue avec la procédure de conduite de thèse en cotutelle, mais à laquelle elle peut s'ajouter.
- Le « Doctorat européen » consiste en une attestation ajoutée au diplôme de doctorat classique délivrée par le Collège des Etudes Doctorales de l'UTLN et signée par son président.
- Le « Doctorat européen » est délivré lorsque l'étudiant a satisfait aux quatre critères fixés par la Confédération des recteurs de l'Union européenne (maintenant Association européenne des universités, EUA) :
 1. la thèse doit avoir été préparée en partie lors d'un séjour d'au moins trois mois dans un pays de l'Union européenne différent de la France ;
 2. l'autorisation de soutenance ne sera accordée qu'au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs ou assimilés appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux états membres de l'Union européenne autres que celui dans lequel le doctorat est soutenu ;
 3. un membre du jury doit appartenir à un établissement supérieur d'un état membre de l'Union européenne autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu ;
 4. une partie de la soutenance orale doit être effectuée dans une langue de l'Union européenne autre que la langue du pays où est soutenu le doctorat.

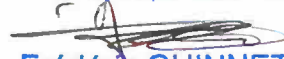
Après en avoir délibéré par 21 voix pour, sur 21 membres présents ou représentés ;

EMET un avis favorable à l'unanimité sur la création d'un Label Doctorat Européen dans le cadre de mobilités longues.

Fait à La Garde, le 25 mai 2021

Le président de l'Université
Xavier LEROUX

Pour le Président
et par délégation
Le Vice-président CS


Frédéric GUINETON

Classé au registre des actes sous la référence
AVIS CoRe-2021-03.
Publié sur le site Intranet de l'UTLN.

Modalités de recours contre le présent avis :
Il est de jurisprudence constante que le présent avis facultatif, constitutif d'un acte préparatoire, est insusceptible de recours contentieux.

21 membres sont présents (16) ou représentés (5) à l'ouverture du point

Liste des membres élus présents (P), représentés (R) et absents (A)			Représenté par
Président de l'Université	LEROUX Xavier	A	
Collège A : professeurs et personnels assimilés	BONFILS Philippe	P	
	BRISSET Hugues	P	
	CHAILAN Jean-François	P	
	CHAUVET Vincent	P	
	DONIER Virginie	P	
	LEVEQUE Laure	A	
	MURISASCO Elisabeth	P	
	PENA Annabelle	A	
	THIRION-MOREAU Nadège	P	
	VALLIER Jean-Marc	P	
Collège B : personnels habilités à diriger les recherches	BASTIDON-GILLES Cécile	R	GUINETON Frédéric
	BRANGER Catherine	P	
	GOLAY Frédéric	R	BRANGER Catherine
	GUINETON Frédéric	P	
	MAURIN Marie-Pierre	A	
Collège C : personnels pourvus d'un doctorat autre que d'Université ou d'exercice	CAMPOCASSO Sébastien	P	
	ELIE Marie-Pierre	A	
	NANNIPIERI Olivier	P	
	VILLAIN Sylvie	P	
Collège D : autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	LE FOULER Marc	R	VALLIER Jean-Marc
Collège E : personnels ingénieurs et techniciens	MASSON Frédérique	R	DAVY Marie-Christine
	REMY Sonia	P	
Collège F : autres personnels	DAVY Marie-Christine	P	
Collège G : usagers suivant une formation de 3 ^{ème} cycle	CHIAPELLO Bruno (T)	R	KOUYOUMDJIAN Florence
	LEBORNE Jérôme (S)	A	
	KOUYOUMDJIAN Florence (T)	P	
	BORDURE Bettina (S)	A	
	EL HALABI Amine (T)	A	
	Pas de suppléant (S)		
Collège des personnalités extérieures (Collectivités territoriales)	<u>IFREMER:</u>		
	ANDRAL Bruno (T)	A	
	OPDERBECKE Jan (S)		
	Région Sud PACA :		
	MONTALAND Gilles (T)	A	
	MANZANARES Béatrice (S)	A	
	Pôle Mer Méditerranée :		
	PEDRONI Manon (T)	A	
	HUAU Marie-Christine (S)	A	
	<u>Personnalité choisie à titre personnel :</u>	A	
	GUINOT Alain		